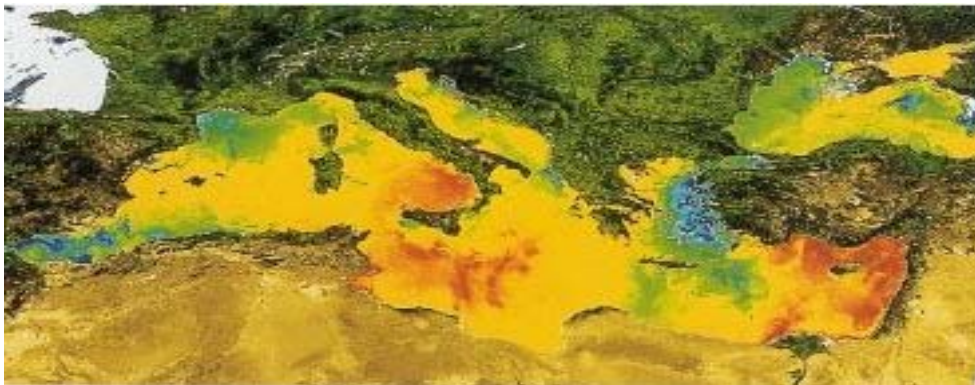




PARTENARIAT EURO-MED

SYRIE

**Programme Indicatif National
2005-2006**



I. SYNTHÈSE

1. INTRODUCTION

La réforme d'une économie largement nationalisée commence peu à peu à se dessiner. La lente croissance économique prévue et la croissance rapide de la population et de la main-d'œuvre ont cependant mis les décideurs dans l'obligation d'accélérer le rythme de l'application des réformes économiques.

Avec un déficit budgétaire en hausse, les principaux défis auxquels est confrontée la Syrie sont le développement de la croissance et de l'emploi, la diversification de la structure économique, la réduction de sa dépendance vis-à-vis des revenus du pétrole, la mise en place de réformes d'envergure permettant d'améliorer l'environnement commercial, la rationalisation et l'amélioration de la qualité du secteur public, le renforcement de l'état de droit ainsi que le développement et la modernisation du système de santé et d'éducation.

2. ORIENTATIONS DU DOCUMENT DE STRATÉGIE PAYS ET DU PIN 2002-2004

Les projets de coopération en Syrie ont traditionnellement été marqués par un rythme relativement lent et par une qualité qui n'a pas toujours été au-dessus de la moyenne. Les raisons de cette situation peuvent être trouvées dans le manque d'expérience en matière de coopération internationale et dans la faiblesse notable des homologues syriens sur le plan administratif. Dans certains cas, la qualité relativement médiocre de l'assistance technique a également joué un rôle.

Néanmoins, nous avons récemment constaté un regain d'intérêt pour la coopération entre l'UE et la Syrie ainsi qu'une volonté plus marquée d'aborder toutes les questions s'y rapportant. Les projets qui soutiennent le secteur privé sont mis en œuvre avec succès et la mise en place des projets soutenant l'évolution institutionnelle est maintenant en bonne voie. Si cette tendance positive se confirme, on peut supposer que le rythme de la mise en œuvre des projets sera par la suite plus rapide et de meilleure qualité.

Les efforts actuels de coopération entre l'UE et la Syrie, notamment dans le domaine de la réforme administrative par l'intermédiaire de la Facilité de Modernisation Institutionnelle et Sectorielle (FMIS), aideront le gouvernement à relever les défis et à rendre l'économie syrienne plus concurrentielle. Il est nécessaire de mettre en œuvre une aide plus conséquente au moyen de programmes spécifiques et ciblés pour bénéficier pleinement des dispositions de l'Accord d'association.

Le gouvernement syrien mène un programme complet de réformes économiques depuis 2002. Cependant, les indicateurs concernant la durée et les objectifs de ce plan, qui n'a pas été publié sous sa forme définitive, ont été contradictoires. L'objectif principal du programme, mentionné par le Dr Hussein, Ministre des Finances, est de parvenir à une croissance économique de 6% et à la reconnaissance de l'importance du secteur privé pour le renforcement de la croissance. Cela viendra compléter les mesures prises récemment pour moderniser l'économie, notamment la création de trois banques privées en janvier 2004, la simplification progressive du régime de taux de change, le début de la réforme fiscale et la libéralisation progressive du contrôle des prix. Le manque de volonté politique claire et de

stratégie cohérente dont ont fait preuve les pouvoirs publics syriens pour mettre en œuvre les réformes économiques a constitué un frein à la mise en application des projets de coopération.

Dans le cadre du processus de Barcelone, la BEI a renforcé son partenariat financier avec les pays partenaires méditerranéens (PPM) grâce à la création d'un instrument spécialisé, la Facilité pour l'investissement et le partenariat Euro-Med (FEMIP - octobre 2002). Fin 2003, il a été décidé de renforcer la FEMIP en ajoutant de nouveaux instruments et en modifiant certains dispositifs d'organisation afin d'augmenter les actions en faveur du secteur privé et de la coopération avec les pays partenaires.

Au titre de la FEMIP, le volume annuel des prêts de la BEI dans l'ensemble des pays partenaires passera progressivement de 1,4 à 2 M€. Ces ressources doivent soutenir une action considérablement élargie, la priorité étant mise sur le développement du secteur privé. Les projets menés dans le domaine de l'environnement, du capital humain et de l'intérêt mutuel vis-à-vis de l'Union et des pays méditerranéens partenaires ou visant à renforcer la coopération "Sud-Sud" revêtent également une importance particulière. Le financement sur ressources propres sera complété par les ressources budgétaires de l'UE pour l'assistance technique, tant en amont qu'en aval. Celles-ci permettront la préparation et la mise en œuvre des projets en matière d'investissement. En outre, la BEI continue à faire appel à des montants considérables de ressources de capital-risque pour le développement du secteur privé.

Parmi ces priorités, la BEI et la Commission ont arrêté des objectifs spécifiques concernant :

- la réduction de l'impact négatif de l'activité humaine sur l'environnement.
- l'alignement des normes environnementales sur les accords et les traités internationaux (directives européennes, Kyoto, etc.).

Dans ces secteurs, les prêts de la BEI sur ressources propres seront soutenus par des bonifications d'intérêt (financées par les fonds budgétaires).

3. RÉVISION À MI-PAROURS (MTR)

3.1 Préambule

Les Documents de stratégie pays (DSP) ont été conçus comme des instruments permettant de guider, de gérer et de contrôler les programmes d'aide de l'UE. Ils constituent des outils de gestion essentiels permettant de s'assurer que l'aide extérieure reflète les objectifs et les priorités des politiques de l'UE. L'achèvement des DSP/DSR "de première génération" pour la région MED a eu lieu en décembre 2001.

En vue de l'amélioration constante de la qualité des DSP, le Conseil a adopté en mars 2003 des conclusions relatives à l'utilisation du Cadre commun pour les DSP¹. Dans ces conclusions, le Conseil invite la Commission à entreprendre une révision à mi-parcours (*Mid-Term Review*, MTR) de chaque DSP, conformément aux règles existantes, et fixe les orientations principales pour la révision des DSP. Quatre paramètres ont été identifiés comme points de référence de base pour le processus de révision: (i) nouveaux développements au

¹ Conclusions du Conseil sur le rapport concernant les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Cadre commun pour les Documents de stratégie pays, adoptées par le Conseil Affaires générales et Relations extérieures le 18 mars 2003.

niveau national, (ii) nouveaux objectifs et engagements de la CE/l'UE en matière de politiques, (iii) résultats et performance et (iv) enseignements tirés et amélioration potentielle. S'agissant de la région MED, la conclusion générale est qu'il n'y a aucune nécessité de révision approfondie, étant donné la teneur plutôt générale des DSP/DSR 2002-2006 et leur adoption récente. Les révisions mineures des DSP/DSR concernent des domaines déjà identifiés correspondant à de nouveaux objectifs et engagements de l'UE/la CE en matière de politiques (*voir infra*). Dans la mesure où la MTR coïncide avec l'exercice de programmation 2005-2006, il a été décidé d'exprimer les ajustements des DSP/DSR par l'intermédiaire des programmes indicatifs nationaux/régionaux.

3.2 Résumé de la MTR

a) Développements

La Syrie continue à appliquer une politique prudente dans les réformes économiques et administratives, qui vise à créer un environnement économique favorisant davantage la croissance économique basée sur le secteur privé sans négliger l'équilibre social. Le gouvernement syrien a récemment approuvé le nouveau plan quinquennal correspondant à l'actuel Document de stratégie du pays.

La situation sociale et économique syrienne est restée stable, mais la croissance économique reste insuffisante pour le maintien de cette situation. Le FMI considère que la croissance du PIB passera de 1% en 2003 à de 2,9% en 2004. Ceci correspond pratiquement au taux de croissance de la population et s'éloigne des 6% de croissance qui est estimée être nécessaire en vue de créer de l'emploi pour les 350.000 nouveaux arrivants dans le marché du travail chaque année.

Le document de stratégie met l'accent sur le soutien aux réformes économiques et à la création des conditions sociales et politiques pour appuyer ces réformes.

b) Nouveaux objectifs et engagements de politique de l'UE/CE

Au cours de l'exercice 2002-2003, un certain nombre d'orientations de politique ont été adoptées par la Commission, orientations qui auront dans un proche avenir un impact important sur nos relations avec les partenaires méditerranéens. De manière significative, la communication sur "*l'Europe élargie et le nouveau cadre pour les relations avec nos voisins de l'Est et du Sud*" fixe un nouveau cadre de relations avec la Méditerranée du Sud au cours de la prochaine décennie. Cette communication note l'interdépendance croissante entre l'UE et ses partenaires voisins en termes de stabilité, de sécurité et de développement durable. Dans **la nouvelle politique européenne de voisinage** qui est suggérée, l'Union devrait donc s'employer au cours de la prochaine décennie à créer, en partenariat, un espace de prospérité et de bon voisinage - un "cercle d'amis" - caractérisé par des relations étroites et pacifiques fondées sur la coopération. En contrepartie des progrès concrets dans le respect des valeurs communes et de la mise en œuvre effective des réformes politiques, économiques et institutionnelles, l'Union devrait offrir à l'ensemble de ses voisins une perspective de participation au marché intérieur. Elle devrait y associer la poursuite de l'intégration et de la libéralisation afin de promouvoir la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux (les quatre libertés). En outre, pour la période allant jusqu'en 2006, les pays de la Méditerranée du Sud seront invités à participer activement aux Programmes de voisinage

MEDA en cours d'élaboration, visant au renforcement de l'impact de la coopération transfrontalière avec les pays méditerranéens de l'Union.

Les autres orientations politiques concernent: le sommet de Doha et le commerce, les questions JAI, la promotion d'une meilleure gouvernance, les droits de l'homme et la démocratisation dans la région MED ainsi que les initiatives environnementales arrêtées en commun lors du sommet de Johannesburg sur le développement durable.

Le lancement du nouveau cycle de l'OMC (**l'agenda de Doha**) comporte à la fois de nouvelles ouvertures du marché et la définition de règles supplémentaires, soutenues par l'engagement de renforcer l'assistance matérielle vis-à-vis des pays en développement en vue de renforcer leur capacité. L'objectif principal du nouveau round est de soutenir l'intégration des pays en développement dans le système d'échanges mondial d'une manière qui les aidera à combattre la pauvreté.

Les conclusions du Conseil de Tampere (1999), Santa Maria Da Feira (2000) et Séville (2002) ont défini une politique commune concernant l'intégration des questions **Justice et Affaires intérieures** dans la politique externe de l'UE. Le plan d'action adopté à Valence (2002), en plus de la déclaration de Barcelone, fournit des orientations supplémentaires pour la coopération renforcée dans la région MED et ce, dans trois secteurs principaux : migration, réforme de l'appareil judiciaire et lutte contre la criminalité.

Une **meilleure gouvernance**, la promotion de la **démocratie** et le respect des **droits de l'homme** constituent des objectifs de base dans la politique extérieure de l'UE. En conformité avec les conclusions du rapport PNUD sur le développement humain dans le monde arabe, la Commission a récemment adopté une communication intitulée "*Donner une nouvelle impulsion aux actions de l'UE dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratisation, en coopération avec les partenaires méditerranéens*" visant à maximiser l'efficacité des instruments à la disposition de l'UE et de ses partenaires méditerranéens dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie. Cette communication définit des orientations de travail en vue de promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales en coopération avec les partenaires méditerranéens. Elle propose dix recommandations concrètes pour améliorer le dialogue politique entre l'UE et ses partenaires méditerranéens, ainsi que la coopération financière de l'UE sur les questions de droits de l'homme. Leur mise en œuvre sera améliorée par trois niveaux de complémentarité: entre le dialogue politique et l'assistance financière, entre le programme MEDA et l'assistance fournie dans le cadre de l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (EIDHR), et finalement entre les dimensions nationales et régionales.

Un engagement global à la cause du développement durable a été réitéré au sommet de Johannesburg, sous forme d'un programme pragmatique et ambitieux avec des objectifs clairs et mesurables démontrant l'importance croissante des **questions environnementales** dans la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire. Les secteurs clés pour l'action de l'UE sont l'eau et l'énergie. À Johannesburg, l'UE a lancé deux partenariats, l'un concernant l'eau et l'hygiène, l'autre l'énergie pour les personnes défavorisées. **L'initiative européenne de l'eau** (*Water for Life - De l'eau pour la vie*) coordonne les mécanismes de financement existants avec un accent particulier sur trois paramètres: approvisionnement, hygiène et gestion intégrée des ressources. À l'heure actuelle, le suivi concret concernant les pays méditerranéens se déroule dans le cadre de l'instrument de financement existant (c'est-à-dire MEDA).

c) Résultats et faiblesses/enseignements/améliorations souhaitées

La situation réelle dans la région et la guerre en Irak peuvent avoir un certain effet négatif sur l'économie syrienne, moindre cependant que sur les pays voisins. Il est possible que le processus de réforme économique et la stabilité du pays soient altérés. Néanmoins, en l'état actuel, la stratégie est considérée comme étant adaptée. En cas d'évolution de la situation, une réévaluation s'imposerait.

Les actions de coopération pourraient subir des retards et rencontrer des difficultés au niveau de la mise en œuvre des projets.

En 2002, on a observé une première amélioration notable de la coopération entre l'UE et la Syrie dans le cadre de MEDA. L'approche syrienne est également plus constructive en ce qui concerne les négociations relatives à l'Accord d'association qu'améliore le degré de mise en œuvre du PIN. Dans les secteurs cruciaux de réforme économique tels que les secteurs bancaire et financier, les progrès restent lents. Au niveau de la mise en œuvre des programmes de coopération, la délégation rencontre toujours un manque de compétence et d'expérience du côté syrien. La situation s'améliore, mais il reste du chemin à parcourir.

Conclusion

La conclusion finale de la révision à mi-parcours indique que le DSP constitue une stratégie de réponse pertinente. Il demeure une bonne base pour la poursuite de la coopération dans le cadre du Programme indicatif national et n'a donc pas besoin de modifications majeures.

4. PROGRÈS DE L'ACCORD D'ASSOCIATION

En décembre 2003, un accord a pu être trouvé sur tous les aspects de l'Accord et les négociations portant sur un Accord d'association entre l'UE et la Syrie sont sur le point d'aboutir. Le projet d'Accord prévoit que toutes les dispositions commerciales et relatives au commerce faisant partie de cet accord seront appliquées à titre provisoire jusqu'à l'entrée en vigueur de l'Accord d'association.

Le projet d'Accord d'association entre l'UE et la Syrie reprend le schéma d'autres Accords d'association Euro-Med, mais contient des dispositions dans un certain nombre de nouveaux secteurs : la non-prolifération, la lutte contre le terrorisme, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les facilitations des échanges, et les mécanismes de règlement des différends commerciaux. Il contient également des mesures plus substantielles et de plus grande envergure pour le droit d'établissement et la libre prestation des services, le démantèlement complet des barrières douanières sur les produits agricoles, les entraves techniques aux échanges, les marchés publics et les droits de la propriété intellectuelle. Il rendra nécessaire la coopération pour une réforme de grande envergure et pour la modernisation de l'économie syrienne.

5. PRIORITÉS DU PIN 2005-2006

Le Programme indicatif national pour 2005-2006, d'un montant indicatif de 80 M€, s'appuiera sur le travail relatif à la transition économique, à la modernisation et au soutien social entamé dans le cadre des programmes précédents. Sur ce montant indicatif, 18 M€ sont subordonnés à la signature de l'Accord d'association.

Dans le contexte de ses initiatives de coopération, l'UE favorisera, autant que possible, une approche sectorielle afin de permettre au gouvernement syrien de s'approprier la politique de secteur public ainsi que la décision d'affectation des ressources, d'améliorer la concordance entre politique sectorielle, dépenses et résultats et de réduire des coûts de transaction. Cette approche exige le développement progressif d'une politique et d'une stratégie sectorielles cohérentes et globales.

Le Document de stratégie pays 2002-2006, à partir des recommandations de la révision à mi-parcours, identifie les priorités suivantes, qui continuent s'appliquer pour la période 2005 à 2006, afin de permettre au gouvernement de relever les défis suivants.

- *Droits de l'homme et démocratisation dans la région MED*

La communication la Commission européenne "*Donner une nouvelle impulsion aux actions de l'UE dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratisation, en coopération avec les partenaires méditerranéens*" propose des mesures concrètes visant à faciliter une intégration plus profonde et plus efficace des questions des droits de l'homme et de la démocratie à tous les niveaux du dialogue politique avec les partenaires MEDA. Les mesures proposées comprennent le développement de plans d'action nationaux et régionaux sur les droits de l'homme et la démocratie avec les partenaires MEDA disposés à s'engager dans cet exercice. Aux termes de la communication (recommandation 7), une allocation est envisagée pour les pays qui adoptent les plans nationaux d'action en 2004. Ces attributions permettront aux partenaires qui progressent dans ce travail de bénéficier de fonds supplémentaires, non nécessairement liés à des projets droits de l'homme et démocratie. Cette facilité supplémentaire sera attribuée en 2005, dans le cadre de la révision de l'exercice de programmation 2006.

5.1 Priorité 1 : Renforcement des institutions

L'accent sera mis sur le secteur privé grâce à la création d'une nouvelle structure nationale destinée à soutenir les entreprises syriennes, notamment les petites et moyennes entreprises. Cette mesure augmentera la compétitivité du secteur privé et l'efficacité de ses structures de soutien en vue de la transition progressive vers une économie de marché et facilitera la réussite de l'insertion de la Syrie dans l'Accord de libre-échange (ALE) Euro-Med à l'horizon 2010.

L'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées rencontrent de graves difficultés en Syrie. Le gouvernement syrien accorde une importance primordiale à la gestion intégrée des ressources et du traitement d'eau et a pleinement conscience de la nécessité d'une réforme institutionnelle dans ce secteur. Le programme prévoit une bonification d'intérêts attachée à un prêt de la BEI dans le secteur de l'eau dans le but d'améliorer la desserte en eau domestique et son traitement.

5.2 Priorité 2 : Modernisation industrielle

La mise en œuvre et l'amélioration de la gestion de la qualité et des capacités en la matière. Cette mesure renforcera les organes responsables existants placés sous la tutelle du ministère de l'Industrie, telle que la Commission arabe syrienne pour les normes et la métrologie, à partir des recommandations élaborées dans le cadre de la phase préparatoire du Projet de modernisation industrielle, en vue d'apporter un soutien à l'industrie syrienne pour lui permettre de relever les défis liés à l'accroissement de la concurrence dans la région Euro-Med.

5.3 Priorité 3 : Développement des ressources humaines

Le programme pour l'enseignement supérieur aura pour objectif d'améliorer la qualité des établissements d'enseignement supérieur, grâce à une réforme orientée et à un programme d'approche sectorielle se fondant sur la définition d'une politique pour l'enseignement supérieur syrien.

Le Programme de développement du patrimoine culturel s'appuiera sur les résultats et les réalisations des deux programmes précédents. Grâce à une approche sectorielle, ce programme visera à développer une stratégie à long terme et à garantir le soutien institutionnel des administrations concernées ainsi qu'à élaborer une approche globale concernant des sites pilotes afin de favoriser le développement durable de la mise en valeur du territoire pour les sites faisant partie du patrimoine culturel.

Le programme Tempus sera poursuivi afin de soutenir les échanges et la coopération au niveau de l'enseignement supérieur, en vue de répondre aux besoins socio-économiques de la Syrie et de favoriser une meilleure compréhension interculturelle.

5.4 Priorité 4 : Développement des échanges commerciaux

Programme de soutien à l'Accord d'association. Ce programme comportera la modernisation du cadre législatif, institutionnel et réglementaire indispensable à la mise en place des aspects commerciaux de l'Accord d'association, en vue d'augmenter la capacité locale d'exportation vers la zone Euro-Med.

5.5 Priorité 5 : Société civile et droits de l'homme

Un programme destiné à promouvoir la société civile en Syrie inclura un soutien institutionnel permettant de développer un cadre réglementaire plus favorable et d'améliorer l'environnement opérationnel des organes de la société civile. Ce programme visera à renforcer la capacité des acteurs non publics grâce à des formations conçues spécifiquement pour répondre à leurs besoins et grâce à des soutiens apportés à leurs actions en faveur de la réduction de la pauvreté, en faveur des services élémentaires, des droits de l'homme et des initiatives de développement s'appuyant sur les collectivités.

II. PRIORITÉ 1 : RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

1. SOUTIEN AU CENTRE EURO-SYRIEN DES ENTREPRISES

1.1 Justification

Le gouvernement syrien a réalisé certaines avancées en matière de réforme des échanges: il a réduit la liste de produits interdits, supprimé les droits exclusifs des commissionnaires à l'importation et a regroupé les monopoles à l'importation. Les droits de douane portant sur les matières premières importées ont été réduits et le Système harmonisé a été mis en place. Bien qu'étant encore de portée très limitée, les comptes en devise étrangère pour les résidents ont été autorisés.

Même si ces améliorations ne sont pas aussi importantes que la libéralisation commerciale plus substantielle réalisée dans certains pays arabes voisins, la contribution de secteur privé au développement global de la Syrie est devenue de plus en plus évidente.

L'UE a soutenu le développement de la participation du secteur privé dans l'économie syrienne grâce au financement du Centre d'affaires euro-syrien (Syrian European Business Centre, SEBC). Cette action aborde le problème du faible niveau de compétitivité des entreprises syriennes et contribue à l'évolution de leurs compétences gestionnaires et techniques.

Étant donné la faiblesse du rythme actuel du processus de réforme économique, le secteur privé est confronté à un certain nombre de problèmes qui compromettent son développement ultérieur, notamment : la fragmentation de ce secteur, la disponibilité insuffisante des services de soutien aux entreprises, le sous-développement des technologies de l'information, le manque de sensibilisation aux questions d'environnement, l'accès limité aux marchés internationaux, la promotion inadaptée de la coopération avec les entreprises étrangères et le soutien institutionnel insuffisant au développement et à la promotion des exportations.

Le succès ce programme dépendra des efforts du gouvernement en matière de développement et de libéralisation économique.

1.2 Objectif général

Contribuer aux réformes économiques entreprises ou à introduire par le gouvernement syrien, en améliorant la compétitivité du secteur privé syrien.

1.3 Objectif spécifique

Développement des petites et moyennes entreprises afin de les rendre plus efficaces et plus compétitives sur la scène nationale et internationale, ce qui générerait davantage de revenus et des possibilités d'emploi accrues dans ce secteur.

1.4 Résultats attendus

Ce programme a pour objectif les résultats suivants :

- Plus grand nombre de PME économiquement viables.
- Plus grand nombre de PME appliquant les principes modernes de gestion et de vente, faisant appel aux technologies modernes, à des normes de qualité plus élevées, etc.
- Coopération sectorielle accrue tant horizontale que verticale.
- Plus grande utilisation des technologies de l'information pour la gestion des entreprises et le marketing.
- Adhésion améliorée aux normes environnementales communautaires dans le secteur privé.

1.5 Indicateurs de performance

- Part du secteur privé dans le PIB.
- Recettes d'exportation du secteur privé.
- Nombre de PME économiquement viables.
- Application de procédures modernes de gestion dans le secteur de PME.

1.6 Description succincte du programme

Le nouveau programme est établi sur la base du Centre d'affaires euro-syrien (SEBC). Depuis sa création, le SEBC a accumulé des connaissances, une expérience et des informations couvrant un large spectre de l'environnement des entreprises syriennes. Grâce à la bonne image dont il jouit et à son vaste réseau dans le milieu des entreprises syriennes, il est devenu une entité efficace dynamisant la compétitivité du secteur syrien des PME.

Le projet SEBC, dans le cadre de sa prolongation actuelle jusqu'en septembre 2006, sera transformé en établissement national pérenne, le Centre euro-syrien des entreprises (Syrian European Enterprise Centre, SEEC). Ce nouvel établissement constituera un organe de développement du secteur commercial privé et sa structure permanente garantira la pérennité du programme.

Le SEEC proposera des programmes aux PME sous forme de prestations de base et de prestations à valeur ajoutée, selon les besoins des entreprises locales et régionales. Ces prestations pourront inclure des guichets de service Clients, des aides aux nouvelles entreprises (notamment incubateurs), des prestations en matière de technologies de l'information et des formations dans le domaine de la gestion d'entreprise. Il pourra également proposer des prestations en matière de conseil spécifique ainsi que des prestations d'information à valeur ajoutée, des programmes de formation sur mesure et des activités de promotion des exportations. Ce nouveau programme soutiendra les actions du SEEC dans les secteurs définis en commun par la Commission et la Syrie. Celle-ci aura la responsabilité de la gestion du SEEC et de la mise à disposition des ressources locales nécessaires, étant entendu que le Centre doit devenir progressivement autonome sur le plan financier.

Un soutien spécifique sera fourni dans le secteur des normes environnementales. Le nouvel établissement poursuivra également l'expérience du SEBC au niveau des questions de parité hommes-femmes (présence des femmes dans les entreprises).

1.7 Conditions

Création d'un cadre institutionnel pour le SEEC et participation de la Syrie au niveau des coûts de fonctionnement. Pendant la vie du programme, une évaluation doit être effectuée quant aux progrès de la libéralisation et de la modernisation de l'environnement commercial en Syrie.

1.8 Budget indicatif

15 M€.

2. BONIFICATION DE TAUX D'INTÉRÊT DANS LE SECTEUR DE L'EAU

2.1 Justification

La croissance relativement élevée de la population syrienne et le degré élevé d'urbanisation ont un effet négatif sur l'approvisionnement en eau et sur son traitement, dans la mesure où ce secteur éprouve des difficultés à faire face à la croissance de la demande locale.

En Syrie, l'approvisionnement en eau est confronté à de graves problèmes depuis plusieurs années. La réduction des précipitations au cours de la dernière décennie et l'exploitation intensive des eaux souterraines a eu pour conséquence la baisse constante et significative des nappes phréatiques. Plus de 90% de l'eau utilisée l'est à des fins agricoles, le reste étant utilisé pour la consommation humaine et industrielle. Le système actuel de desserte en eau représente un risque croissant d'épuisement pour les réserves et a une implication négative pour l'environnement et le développement durable. Les zones urbaines satisfont la demande croissante au moyen des forages existants, qui fournissent de l'eau de qualité médiocre.

Le traitement des eaux usées est caractérisé par le fait que 30% de l'eau seulement subit un traitement, le reste étant utilisé pour l'irrigation sans être traité, avec pour conséquence un risque élevé de maladies transmises par l'eau et des effets négatifs sur l'environnement. La population est desservie à plus de 80% par réseau de collecte des eaux usées. Le traitement des eaux usées et le recyclage de l'eau dans l'agriculture constituent donc des urgences.

Les pouvoirs publics syriens favorisent actuellement le passage d'une desserte en eau effectuée localement et de manière isolée à des circuits de desserte intégrés au plan régional. On s'oriente également vers des techniques d'économie de l'eau et vers la modification du comportement des consommateurs. Les pouvoirs publics syriens ont notamment mis l'accent sur la gestion intégrée des ressources d'eau rares et sur le traitement/recyclage de l'eau dans l'agriculture. Le gouvernement syrien a également pris conscience de la nécessité de la réforme institutionnelle dans ce secteur, assortie de l'obligation de favoriser une affectation rationnelle de l'eau, d'expliquer le coût des services aux consommateurs et de réduire les subventions accordées sur le budget général de l'État. De surcroît, les pouvoirs publics font face à des difficultés quant à la gestion des solutions technologiques complexes et il existe un besoin de transfert de savoir-faire par l'intermédiaire de projets internationaux.

Les crédits et le savoir-faire internationaux sont particulièrement nécessaires et ce projet permettra en l'espèce le transfert d'une expérience internationale concrète.

2.2 Objectif général

Améliorer l'accès et la qualité de l'eau pour la population urbaine; réduire les effets sur l'environnement de l'utilisation actuelle de cette ressource naturelle rare.

2.3 Objectif spécifique

Fournir une bonification de taux d'intérêt attachée à un prêt de la BEI dans le secteur de l'eau, couvrant les améliorations de la desserte en eau domestique et le traitement des eaux usées pour la zone métropolitaine de Damas (de préférence au Sud), avec comme objectifs une amélioration de la qualité de l'environnement, un contrôle de la pollution, la protection de la santé des populations et l'utilisation raisonnée des ressources naturelles, autant d'éléments qui contribueront au développement durable.

2.4 Résultats attendus

- Réduction du risque environnemental d'épuisement des réserves d'eau, ressource naturelle rare.
- Amélioration de la desserte de la population urbaine en eau de qualité.
- Approfondissement des connaissances dans le domaine des technologies d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées.
- Meilleure sensibilisation à l'eau comme ressource.
- Renforcement institutionnel au niveau de la gestion de l'eau.
- Amélioration de la protection sanitaire des populations.

2.5 Indicateurs de performance

- Indicateurs de productivité d'utilisation de l'eau.
- Paramètres de qualité de l'approvisionnement en eau.
- Paramètres de performance technique du système d'approvisionnement en eau.
- Part de crédit international dans le secteur de l'eau.
- Indicateurs sanitaires de la population.

2.6 Description succincte du programme

L'emplacement des projets sera choisi et identifié courant 2004. L'évaluation et la signature du prêt de la BEI sont programmées pour 2005. L'identification considérera comme région prioritaire la région située au sud-ouest de Damas.

La Commission européenne finance un projet de 8 M€ en faveur de l'amélioration des conditions d'hygiène dans deux camps de réfugiés palestiniens au sud de Damas (Khan Dannoun et Khan Eshieh) en reliant ces camps au système de desserte régional en eau et aux installations de traitement des eaux usées. Le projet inclut la conception, l'ingénierie et le contrôle de la construction des équipements d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées. La convention de financement a été signée le 19 décembre 2002. Le projet a été lancé en 2003 et sera mis en œuvre d'ici à 2008. Il prévoit la préparation des documents de financement pour les travaux régionaux selon les exigences des institutions financières internationales, ainsi qu'une aide au niveau des négociations de financement.

La bonification d'intérêt augmentera la probabilité du financement de ce projet d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, indispensable dans cette région.

La bonification assurera l'efficacité économique et financière suffisante de ce projet et sera assortie d'une assistance technique pendant sa préparation et sa mise en œuvre (y compris l'assistance technique financée par la FEMIP). Cette assistance comprendra le contrôle des conditions indispensables au projet dans le secteur de la gestion de l'eau, ce qui garantira la viabilité économique et financière à long terme de ce projet.

Le projet doit être cohérent avec les principes de la Directive-cadre CE sur l'eau et soumis à des procédures d'évaluation de l'impact environnemental, similaires à celles requises en application de la directive CE.

2.7 Conditions

- Engagement par le gouvernement syrien de poursuivre la réforme du secteur de l'eau.
- Financement par la BEI d'un prêt destiné à un projet d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans la région de Damas.

2.8 Budget indicatif

5 M€.

III. PRIORITÉ 2 : MODERNISATION INDUSTRIELLE

1. RENFORCEMENT EN SYRIE DE LA GESTION, DES CAPACITÉS ET DES INFRASTRUCTURES DANS LE DOMAINE DE LA QUALITÉ

1.1 Justification

Le commerce international est de plus en plus influencé par les contraintes en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que par les aspects environnementaux concernant les produits et émanant de règlements et de normes techniques reconnus sur le plan international.

La Syrie est dans la phase finale de la signature d'un Accord d'association avec l'UE et l'adhésion à l'OMC est envisagée. L'industrie syrienne se trouve donc confrontée au défi de la compétition internationale. Par conséquent, il est essentiel que les produits et les services syriens soient mis en conformité avec ces règlements techniques. Afin de démontrer la conformité des produits et des services, les procédures d'évaluation de conformité devront être améliorées.

Le "**Programme de renforcement de la gestion, des capacités et des infrastructures dans le domaine de la qualité**" (ci-après dénommé "Programme qualité") apporte une assistance au niveau de la création d'"infrastructures qualité" complètes et opérationnelles en Syrie.

Le Programme qualité permettra la mise en place d'un environnement politique et institutionnel qui créera les conditions d'adaptation des opérateurs économiques syriens à un environnement commercial davantage libéralisé. Ce programme abordera la question de la qualité au niveau des politiques, des institutions et des entreprises.

L'introduction d'un système d'évaluation de la conformité et de règlements techniques nationaux aura également une influence positive sur la protection des consommateurs.

Les infrastructures de qualité existant en Syrie ne se situent pas toujours à un niveau de performance en phase avec les exigences internationales.

En règle générale, le niveau de conformité des produits syriens avec les caractéristiques et les normes internationales est faible. Toutefois, des infrastructures qualité fiables et une sensibilisation accrue à la qualité peuvent constituer des facteurs permettant à coup sûr aux fabricants syriens de mettre leurs produits en conformité avec les normes et les exigences de qualité internationales et d'apporter les preuves de cette conformité. Les produits dont la qualité est garantie auront accès à un plus grand nombre de marchés que les produits non conformes, notamment aux marchés à volume important que constituent l'Union européenne et l'Amérique du Nord.

Le Programme de modernisation industrielle actuel qui a été intégré dans l'extension du SEBC prévoit des analyses ultérieures des infrastructures qualité en Syrie, dont les résultats peuvent être introduits dans l'élaboration du Programme qualité.

Le renforcement et l'amélioration des infrastructures syriennes en matière de qualité, afin de les amener à un degré d'acceptation internationale au moyen du Programme qualité, peuvent également porter leurs fruits au niveau des fabricants et des fournisseurs syriens, et, au bout du compte, de l'ensemble de l'économie syrienne, ce qui aura une influence positive sur le volume des exportations.

Le Programme qualité proposé jouera un rôle dans l'élaboration d'une capacité nationale destinée à développer des règlements techniques ainsi que dans le contrôle de ces règlements auprès des établissements chargés de la qualité et de la sensibilisation aux questions de qualité.

Le Programme devrait promouvoir la cohérence avec les règles et les recommandations développées dans l'UE en vue de soutenir la mise en application de la directive CE sur la prévention et le contrôle de la pollution intégrée.

1.2 Objectifs généraux

L'objectif global du Programme qualité est d'augmenter la part des produits et des services syriens dans le commerce international grâce à une meilleure conformité avec les exigences techniques et les normes internationales. En outre, la sécurité et la santé des consommateurs seront mieux protégées par le contrôle qualité tant des produits importés que des produits fabriqués localement.

1.3 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du programme sont les suivants :

a) Au niveau politique

L'établissement par le gouvernement syrien d'une politique et d'un cadre juridique pour les questions liées à la qualité ainsi que la création d'un système de surveillance du marché opérationnel et organisé de manière satisfaisante.

b) Au niveau des institutions

Achèvement des infrastructures syriennes d'évaluation de la conformité et fonctionnement satisfaisant de ces dernières.

c) Au niveau des entreprises

Sensibilisation des producteurs syriens aux exigences de qualité, conduisant à l'introduction et à l'application de ces exigences au niveau de leurs procédures de fabrication et de leurs produits.

1.4 Résultats attendus

a) Volet politique

Le gouvernement syrien dispose d'une politique et d'un cadre juridique pour les questions liées à la qualité, ainsi que d'un système de surveillance du marché opérationnel et organisé de manière satisfaisante.

Le personnel ministériel clé est formé et le cadre légal et réglementaire pour l'évaluation de la conformité est en place. Notamment, les lois et/ou les règlements sur la normalisation, l'homologation et la métrologie sont en vigueur.

Les ministères concernés sont en mesure de formuler des règlements techniques spécifiques ou d'examiner et d'adapter les règlements techniques qui sont de leur ressort.

b) Volet institutionnel

Les infrastructures d'évaluation de la conformité sont sensiblement améliorées et fonctionnent de manière satisfaisante. La création de laboratoires ou leur amélioration sont notamment soutenues dans le but de parvenir à une homologation nationale et internationale. L'achat et/ou l'amélioration de l'équipement et des instruments peuvent également être financés.

Un service national de métrologie et un système de laboratoires référents sont mis en place et fonctionnent dans le cadre de règles et de meilleures pratiques reconnues sur le plan international.

c) Volet entreprises

Les producteurs syriens prennent conscience des exigences de qualité et sont disposés à introduire et à appliquer ces exigences au niveau de leurs procédures de production et de leurs produits.

Un centre d'information pour l'évaluation de la conformité est opérationnel afin de fournir aux secteurs exportateurs les règlements et les procédures adaptés liés à l'exportation des marchandises et des services.

1.5 Indicateurs de performance

Pourcentage de la production nationale dans les secteurs retenus en conformité avec les règlements techniques internationaux.

1.6 Description succincte du programme

Le programme comprendra à titre d'essai les trois volets interdépendants suivants :

- Le volet politique aidera notamment à la création d'un cadre législatif national pour les différents éléments des infrastructures qualité et établira la base juridique pour les organes d'infrastructures qualité. Une perspective d'ensemble gouvernementale concernant les questions liées à la qualité doit être formulée dans une charte nationale de qualité.
- Le volet institutionnel soutiendra l'établissement et les améliorations opérationnelles des fonctions d'homologation, de métrologie, de normalisation, ainsi que les fonctions afférentes aux tests, aux inspections et à la certification des produits et des services. Les organismes de surveillance du marché serviront à la mise en application effective de la législation nationale sur les aspects techniques. L'objectif est de parvenir à la reconnaissance des organismes internationaux officiels dans ces domaines ainsi qu'à des accords de reconnaissance mutuelle.
- Le volet entreprises permettra de sensibiliser les acteurs économiques à l'importance de l'évaluation en matière de qualité et de conformité. La création, en compagnie du secteur industriel, d'une organisation plate-forme comme point de convergence pour les questions de qualité et comme partenaire du gouvernement est un élément essentiel pour parvenir à cet objectif.

1.7 Conditions

S'agissant de l'axe politique, le gouvernement syrien prend l'engagement de voter les lois nécessaires et de mettre en application les politiques de qualité formulées à l'aide du Programme qualité.

Avant de s'engager dans des dépenses d'investissement substantielles en matière d'équipement, le cadre réglementaire de base doit être en place.

1.8 Budget indicatif

12 M€.

IV. PRIORITÉ 3 : DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

1. AMÉLIORATION DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SYRIEN

1.1 Justification

L'enseignement supérieur revêt une importance croissante. C'est lui qui fournira les ressources humaines nécessaires au processus de transformation, et ce, dans tous les domaines.

Il y a peu encore, la Syrie suivait une politique d'enseignement gratuit pour tous. Par conséquent, c'est l'un des postes principaux au budget national. Jusqu'en 2002, l'enseignement supérieur a été limité au secteur public avec ses 155.000 étudiants.

Le ministère de l'Enseignement supérieur est pleinement conscient de la qualité médiocre de l'enseignement supérieur syrien. Afin d'obtenir des résultats rapides, ce ministère a introduit des centres d'excellence en dehors des quatre universités publiques. L'admission à ces centres est très sélective et certains d'entre eux sont payants. Il s'agit de l'Institut supérieur pour la Science et la recherche appliquées (HIAST), l'Université virtuelle syrienne (SVU), l'Institut supérieur d'administration des entreprises (HIBA) et l'Institut national d'Administration (INA). Pour satisfaire la demande d'un enseignement supérieur de qualité, tant du côté des employeurs que des étudiants, le ministère de l'Enseignement supérieur a donné aux universités privées la possibilité de se développer en Syrie.

Ce paysage éducatif supérieur récemment diversifié fait peser de nouvelles contraintes sur l'administration du système éducatif.

Le système actuel de l'enseignement supérieur se caractérise par les facteurs suivants :

- Prise de décisions centralisée : les décisions liées à l'enseignement sont fortement centralisées, avec un contrôle strict des programmes, des admissions et du recrutement. L'admission des étudiants de 1^{er} cycle est très influencée par des critères administratifs.
- Procédures inefficaces : l'inefficacité générale (imputable aux facteurs de volume, de capacité et d'infrastructures) sape l'efficacité de l'enseignement supérieur syrien, avec comme résultat des réalisations qui sont loin d'être excellentes, l'allongement de la durée des études pour atteindre l'objectif prévu et un bilan final où la qualité n'est pas ce qui ressort.
- Priorité à la théorie : les diplômés de l'enseignement supérieur doivent suivre une mise à niveau intensive au niveau des compétences pratiques avant d'être en mesure d'exécuter un travail ou une fonction.
- Normes de qualité et mécanisme de contrôle qualité : bien qu'il y ait peu d'informations officielles sur les normes de qualité, on pense qu'elles sont pour le moins mal définies dans la plupart des établissements d'enseignement supérieur syriens. Cela s'applique à la structure, aux programmes, au matériel pédagogique, au corps enseignant, à l'effort de recherche et à la méthodologie, autant qu'aux infrastructures. Les mécanismes de contrôle qualité ne sont pas formalisés de manière satisfaisante.
- Polarisation : une priorité exagérée est accordée à l'enseignement supérieur de type universitaire, tant au niveau 1^{er} et 2^e cycles que 3^e cycle, où les sciences sociales et humaines prédominent.
- Portée des études et champs de spécialisation fixes et rigides : les matières enseignées à l'université constituent un ensemble figé qui n'est pas toujours en phase avec les besoins du marché du travail.
- Intégration réduite avec d'autres types et niveaux d'éducation : il y a encore trop peu de lien entre le système d'éducation post-secondaires et l'éducation plus professionnelle offerte par les instituts intermédiaires.
- Rôle limité des universités dans une perspective d'apprentissage à long terme : les universités n'offrent actuellement qu'un nombre limité de cours, principalement axés sur le programme de 3^e cycle. L'offre de cours pour le court terme, cours d'apprentissage pour adultes, etc., est encore très limitée.

Jusqu'à présent, la coopération (CE, États membres, etc.) a ciblé la création de nouveaux instituts ou le développement de nouveaux programmes, à côté des bourses d'études habituelles. Souhaitant modifier cette situation en profondeur, le ministère est désormais prêt à aborder ces questions au niveau du système et à s'engager dans une réforme.

Actuellement, l'UE est impliquée dans les projets et initiatives suivants pour soutenir l'enseignement, notamment l'enseignement supérieur :

- Le programme de 3^e cycle à l'Institut supérieur d'administration des entreprises (HIBA) (14 M€).
- TEMPUS (4 M€).
- La Direction générale de l'UE pour la Recherche et la Technologie gère le 6^e programme cadre pour soutenir la recherche. Le programme "Mesures spécifiques d'appui à la coopération internationale" est ouvert aux pays partenaires Euro-Med (25 M€).
- Modernisation de la formation et de l'enseignement professionnels (21 M€ qui devrait être approuvé au Comité Med au printemps 2004).
- Programme régional pour l'éducation et la formation à l'emploi est un programme régional actuellement en cours d'identification (5 M€ qui devraient être approuvés au Comité Med au printemps 2004).
- Erasmus Mundus, programme de bourses d'études, sera lancé en 2004. Le budget n'est pas encore fixé.

Le nouveau programme devrait tenir compte des bénéfices et des expériences acquises dans la mise en application des projets et programmes indiqués ci-dessus. En particulier, il devrait se baser sur les progrès réalisés par le programme de modernisation de la formation et de l'enseignement professionnels en vue du développement d'une stratégie globale de développement des ressources humaines.

1.2 Objectif global

L'amélioration de la performance en matière de développement des ressources humaines en Syrie est en conformité avec les exigences nationales.

1.3 Objectif spécifique

Le système d'enseignement supérieur syrien est réformé en réponse aux besoins de l'économie et dans le contexte d'une gestion plus efficace.

1.4 Résultats attendus

- Mise en place d'un système d'assurance qualité et d'accréditation.
- Centre d'information pour l'enseignement supérieur entièrement opérationnel et services disponibles pour le ministère de l'Enseignement supérieur et les universités.
- Examen du statut et du financement des universités publiques.
- Modernisation de l'administration et de la gestion des universités.
- Actions pilotes effectuées pour établir des liens entre l'enseignement dispensé à l'université et les besoins du marché du travail.

1.5 Indicateurs de performance

- Augmentation du taux de diplômés trouvant un emploi un an après avoir terminé leurs études.
- Amélioration de la parité hommes-femmes dans les matières où règne un certain déséquilibre.
- Introduction dans les programmes d'études de la sensibilisation à l'environnement.

1.6 Description succincte du programme

Le programme mettra l'accent sur :

- L'amélioration de la gestion et de l'administration, au niveau du ministère de l'Enseignement supérieur et au niveau des universités du secteur public, ainsi que soutien apporté au ministère de l'Enseignement supérieur dans son rôle vis-à-vis des universités privées.
- L'examen du financement des universités publiques.
- L'amélioration de la formulation des politiques.
- L'assouplissement de la structure des filières de l'enseignement supérieur grâce à l'établissement de passerelles multi-disciplinaires entre les matières et les universités.
- L'amélioration des compétences des diplômés pour mettre ces dernières en phase avec les besoins du marché du travail.
- Le renforcement du rôle des instituts et universités intermédiaires pour continuer à offrir des formations et un partenariat avec les entreprises.
- Le renforcement des relations entre les entreprises et les universités dans le domaine de la formation pratique, et de la recherche et le développement.
- L'introduction de la sensibilisation à l'égalité des sexes et à l'environnement en tant que question transversale.
- La mise en œuvre de pilotes concernant des matières à identifier pendant la phase d'identification.
- L'amélioration des équipements/l'installation d'équipements, notamment au ministère de l'Enseignement supérieur et au Centre d'information pour l'enseignement supérieur dont la création a été proposée.

Bénéficiaire : Ministère de l'Enseignement supérieur.

1.7 Conditions

Engagement par le gouvernement syrien d'adopter une politique de réforme dans l'enseignement supérieur.

1.8 Budget indicatif

10 M€.

2. PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL

2.1 Justification

La Syrie possède l'un des patrimoines archéologiques les plus importants au monde. C'est la Direction générale des Antiquités et des Musées (DGAM) qui est chargée de protéger le patrimoine archéologique et historique.

Pour s'acquitter de cette tâche, la DGAM collabore avec les 110 missions archéologiques actuelles réparties sur l'ensemble du territoire. Ces 110 missions sont des missions d'étude, de fouilles et de consolidation qui travaillent sur un nombre équivalent de sites parmi les 3.000 sites existant en Syrie.

Deux programmes précédents (Programme de formation à la préservation du patrimoine culturel et Programme de développement du tourisme culturel) ont incité les pouvoirs publics syriens à augmenter leurs connaissances dans des secteurs spécifiques de l'archéologie et à favoriser le tourisme culturel. Ils ont toutefois mis en évidence un besoin accru de soutien institutionnel en termes de gestion du patrimoine archéologique et historique au niveau du ministère de la Culture.

L'approche sectorielle a pu être prise en compte pour ce programme. Au niveau institutionnel, il faut fixer un cadre de dépenses sectorielles à mi-parcours ; il faut en outre définir et mettre en œuvre une stratégie à long terme. Cette stratégie tiendra compte des normes internationalement admises mais également des spécificités de la Syrie et de son potentiel en termes de tourisme culturel. Sur le terrain, *une approche globale* à la gestion des sites archéologiques et historiques doit être mise en œuvre. Cette *approche globale* intégrerait toutes les étapes allant des études archéologiques à la promotion du tourisme dans les sites historiques. Cette approche doit être mise en œuvre dans le cadre de cas pilotes.

2.2 Objectif général

- Favoriser le développement durable du secteur patrimonial archéologique et historique en Syrie.

2.3 Objectif spécifique

- Soutenir la DGAM au niveau de la mise en œuvre d'une stratégie à long terme de développement pour le patrimoine culturel en Syrie.
- Soutenir la promotion d'une stratégie du tourisme culturel auprès du ministère de la Culture ainsi que du ministère du Tourisme.
- Aider la DGAM, en coopération avec le ministère du Tourisme, à maîtriser et à mettre en œuvre *une approche globale* pour le développement des sites, notamment tous les aspects des travaux scientifiques en matière de patrimoine culturel, de préservation, de valorisation et de promotion du tourisme, ainsi que pour le développement territorial des sites de patrimoine culturel.

2.4 Résultats attendus

- Augmentation de la capacité de la DGAM pour l'organisation, le contrôle et la réglementation.
- Augmentation de la capacité de gestion de la DGAM en matière de gestion des sites de patrimoine culturel.
- Préparation et mise à jour d'une base de données des sites, des matériaux et des objets.
- Mise en œuvre d'un système de gestion pour les matériaux et les objets en vue de favoriser la coordination nationale, régionale et internationale.
- Amélioration de la capacité du ministère de la Culture et du ministère du Tourisme à contrôler le tourisme culturel dans les sites historiques selon des méthodes durables et respectueuses de l'environnement.
- Système de coordination opérationnel entre le ministère de la Culture, le ministère du Tourisme, les municipalités et les donateurs.
- Renforcement des capacités techniques et scientifiques de la DGAM en rapport avec les fouilles archéologiques, la conservation archéologique des sites, la muséographie, les objets et les matériaux.
- Formation du personnel de la DGAM dans le domaine du travail scientifique en rapport avec le patrimoine culturel, la conservation et la valorisation des sites.

- Promotion du développement économique régional.

2.5 Indicateurs de performance

- Approbation d'une stratégie complète pour le développement du secteur du patrimoine culturel.
- Nombre de sites développés dans le cadre d'une *approche globale*.
- Nombre de touristes sur les sites pilotes.
- Nombre d'études scientifiques et de publications entreprises par des missions archéologiques.
- Études sur la participation de la population et des municipalités au niveau du développement des sites historiques.
- Nombre de petites et moyennes entreprises et d'emplois liés aux sites environnants dans le secteur touristique.

2.6 Description succincte du programme

La Commission européenne favorise une approche sectorielle. Le programme mettra l'accent sur le soutien institutionnel afin de mettre en œuvre cette approche avec la DGAM.

Sur le terrain, on propose de mettre en œuvre *une approche globale*. Cette approche doit donner l'occasion de mettre en application la stratégie sur les sites pilotes en tenant compte de tous les aspects liés au patrimoine archéologique et historique. Cette *approche globale* doit être durable, respecter les préoccupations environnementales et pourrait inclure *notamment* :

- Des études archéologiques.
- Des recherches et des travaux archéologiques.
- De la consolidation et de la restauration.
- La participation et la sensibilisation des municipalités et de la population vivant dans les sites concernés et aux alentours.
- Le développement du territoire.
- La promotion du tourisme.

Le bénéficiaire principal sera le ministère de la Culture (DGAM). Toutefois, les ministères du Tourisme et des Municipalités, ainsi que le secteur privé lié au domaine du tourisme, seront étroitement associés.

2.7 Budget indicatif

10 M€.

3. TEMPUS

3.1 Contexte et justification

Compte tenu du rôle important de l'enseignement supérieur dans le développement des ressources humaines et des compétences professionnelles d'une part et des échanges dans la promotion de la compréhension entre les différentes cultures d'autre part, une coopération plus étroite s'impose entre l'UE et la Syrie dans le domaine de l'enseignement supérieur, ce qui favorisera la compréhension mutuelle des objectifs communs dans le secteur de l'éducation.

Le programme 2003-2004 est totalement opérationnel et la quantité de propositions présentées indiquent que le groupe cible syrien est désormais bien informé de ce programme.

3.2 Objectifs spécifiques

La poursuite du programme TEMPUS vise à renforcer et à approfondir le tissu général des relations entre les pays éligibles par l'intermédiaire de l'intensification de la coopération au sein de l'enseignement supérieur, ce qui permettra de développer les objectifs sociaux et culturels du processus de Barcelone et aura des retombées au niveau du développement économique et social de la Syrie.

3.3 Description du programme

La prolongation de TEMPUS permettra l'accès de la Syrie au programme Tempus IV, qui couvre la participation aux projets européens communs (actions communes d'éducation et de formation; mesures pour la réforme et le développement de l'enseignement supérieur; promotion de la coopération entre les universités, l'industrie et les institutions; mobilité accrue du personnel éducatif et des étudiants).

Les professeurs, les chercheurs, les formateurs, les administrateurs d'université, les hauts fonctionnaires, les concepteurs de programmes et autres experts peuvent faire appel à des subventions d'étude pour financer des visites favorisant la qualité, le développement et la restructuration de l'enseignement supérieur et de la formation.

3.4 Résultats attendus

- Poursuite du soutien à la réforme et au développement des structures et des établissements d'enseignement supérieur ainsi qu'à leur gestion.
- Développement de la formation menant à des qualifications indispensables dans le cadre de la réforme économique.
- Amélioration des liens entre le système d'enseignement supérieur et l'industrie.
- Amélioration de la collaboration entre les personnels enseignants de l'UE et de la Syrie et entre le secteur de l'enseignement supérieur et la société dans son ensemble.
- Développement conjoint de programmes d'études et de qualifications communs dans les secteurs prioritaires.

3.5 Budget indicatif

Le programme TEMPUS se poursuivra dans le cadre du Programme indicatif national 2005-2006 avec une enveloppe budgétaire de **5,5 M€**.

V. PRIORITÉ 4 : DÉVELOPPEMENT DES ÉCHANGES COMMERCIAUX

1. PROGRAMME DE SOUTIEN À L'ACCORD D'ASSOCIATION

1.1 Justification

Peu après la signature de l'Accord d'association avec l'Union européenne, les dispositions commerciales et des mesures d'accompagnement de l'Accord seront appliquées à titre provisoire jusqu'à l'entrée en vigueur de l'Accord d'association. Le projet d'Accord d'association entre l'UE et la Syrie va au-delà de ce qui est prévu dans d'autres Accords

d'association Euro-Med, en termes d'objectifs et d'ambitions. Il contient des dispositions relatives aux mesures sanitaires et phytosanitaires, les facilitations des échanges, et les mécanismes de règlement des différends commerciaux, mais également des mesures plus substantielles et de plus grande envergure pour le droit d'établissement et la libre prestation des services, le démantèlement complet des barrières douanières sur les produits agricoles, les entraves techniques aux échanges, les marchés publics et les droits de la propriété intellectuelle.

L'adaptation de la Syrie à un tel contexte de libre échange imposera un effort substantiel au niveau de la modernisation de la législation et des règles commerciales affectant les entreprises, notamment la création d'institutions destinées à réaliser des réformes commerciales et à répondre aux engagements pris dans le cadre de l'Accord d'association (par exemple en matière de concurrence et de protection de la propriété industrielle intellectuelle). Certaines de ces lois et institutions n'existent pas encore, d'autres ont besoin d'être renforcées. La réforme législative et administrative devra être élaborée dans l'intérêt d'une meilleure gouvernance. Une telle réforme nécessitera aussi des actions d'accompagnement pour lutter contre la corruption.

Pour tirer bénéfice de l'Accord et améliorer la balance commerciale, les exportateurs auront besoin d'un meilleur accès à l'information concernant les dispositions du marché et les règles d'importation pour l'UE et les autres marchés, notamment s'agissant des produits agricoles et des produits agricoles transformés. En raison des problèmes actuels concernant la classification douanière et les dédouanements, une refonte significative des lois et des procédures douanières ainsi que de l'administration douanière dans son ensemble sera primordiale pour le développement des échanges extérieurs.

Le programme bénéficiera à tous les secteurs de l'économie, y compris les secteurs de l'énergie, des transports et de l'agriculture.

Le programme visera à utiliser pleinement le partenariat entre la Syrie et l'UE aux termes de l'Accord d'association et à mettre les acteurs syriens en position de tirer profit de cet accord.

1.2 Objectif général

L'objectif global du programme est de faciliter le commerce entre la Syrie et les partenaires euro-méditerranéens dans tous les secteurs, et d'améliorer l'environnement commercial syrien.

1.3 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du programme sont de soutenir les autorités publiques syriennes concernées par la mise en œuvre de l'Accord d'association au niveau de la préparation des mesures législatives, administratives et des autres mesures visant à améliorer l'environnement commercial et faciliter le commerce, conformément au Plan d'action régional et à la facilité d'investissement adoptée par les Ministres du commerce Euro-méditerranéens à Toledo en 2002, et aux recommandations sur la facilitation des procédures douanières adoptées à Palerme en 2003.

1.4 Résultats attendus

- Modernisation et harmonisation du cadre législatif et réglementaire du marché intérieur syrien.
- Création d'un environnement approprié permettant aux entreprises de relever le défi du libre-échange.
- Facilitation et harmonisation des procédures de dédouanement
- Sensibilisation à l'Accord d'association et à sa signification dans le monde de l'entreprise.
- Protection et promotion satisfaisantes des investissements par l'intermédiaire d'un code d'investissement modernisé et amélioré (et de sa mise en œuvre).
- Politiques structurelles et macro-économiques appropriées pour l'application de l'Accord d'association.
- Fourniture d'un soutien aux exportateurs à la recherche d'informations précises, notamment sur les marchés de l'UE, et aide à l'amélioration de la compétitivité.
- Amélioration de la capacité administrative des institutions syriennes responsables des échanges commerciaux, des services, de la concurrence et de la propriété intellectuelle et industrielle.

1.5 Indicateurs de performance

- Adoption de nouvelles lois pertinentes en matière de commerce.
- Nombre de réclamations concernant les retards douaniers et la classification des droits de douane.
- Nombre de demandes d'informations commerciales reçues et suivies.

1.6 Description succincte du programme

Le programme met l'accent sur l'administration publique; il dépend de la demande et mettra à la disposition de l'Administration un fonds opérationnel ayant pour vocation d'être utilisé de manière souple afin de répondre dans les meilleurs délais aux besoins résultant de la mise en œuvre de l'Accord d'association.

Le programme s'appuiera sur l'expérience accumulée par la Facilité de modernisation institutionnelle et sectorielle (FMIS) lancée en 2003 avec un budget global de 21 M€ et mettra l'accent sur les questions relatives aux échanges commerciaux, ainsi que sur la modernisation du programme du Ministre des finances, lancé en 2004 (8 M€).

Les actions prévues dans le cadre du programme incluent l'apport d'expertise à court et à long termes, l'échange de fonctionnaires, les jumelages, les études, la participation à des réunions techniques, la formation, l'information et l'équipement.

Ces actions, afin d'être identifiées en temps utile, peuvent avoir pour objectif :

- **La modernisation du cadre législatif et réglementaire.** La mise à jour des lois portant sur le commerce international; la refonte des procédures de délivrance de licences.
- **La réforme des procédures douanières et de l'administration** à la lumière de l'Accord d'association et de l'accession ultérieure éventuelle à l'OMC.
- Les actions de soutien à la **politique fiscale**.
- La préparation des lois et des institutions nécessaires à la mise en œuvre de règles portant sur les **droits de la concurrence** et les **droits de la propriété intellectuelle**.

- **L'industrie agroalimentaire syrienne**, afin qu'elle s'adapte aux demandes modernes du marché des produits alimentaires et qu'elle réponde aux exigences existant en matière de santé ainsi qu'aux contraintes phytosanitaires.
- Ouverture de **marchés de l'énergie et des transports**, mise en place de cadres réglementaires effectifs, y compris par l'harmonisation des règles et standards avec ceux de l'Union européenne.
- Facilitation des exigences en matière de **transit** dans le secteur du transport.
- L'amélioration d'un climat favorable aux investissements, notamment la levée des obstacles administratifs et procéduraux auxquels sont confrontés les investisseurs étrangers, la mise en place de garanties juridiques, de protection et d'arbitrage, la démarche de "guichet unique" au niveau de la délivrance des licences et des permis.
- Le renforcement d'un certain nombre d'établissements et d'administrations concernés par les actions ci-dessus, notamment s'agissant du ministère de l'Économie et du Commerce.
- L'amélioration de la capacité administrative et autres mesures liées à la mise en œuvre de l'Accord d'association.

1.7 Conditions

Signature de l'Accord d'association.

1.8 Budget indicatif

20,5 M€.

VI. PRIORITÉ 5 : SOCIÉTÉ CIVILE ET DROITS DE L'HOMME

1. PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

1.1 Justification

Depuis les associations de proximité jusqu'aux associations caritatives, en passant par des organismes davantage tournés vers le développement, le profil de la société civile syrienne change. Les acteurs non publics font preuve d'une volonté croissante d'intervention dans le cadre de leur processus de développement au niveau de la collectivité, en coordination avec les processus de réforme initiés par le gouvernement syrien.

Afin de soutenir l'élan de ce dialogue accru entre la société civile et le gouvernement, les conditions opérationnelles et réglementaires doivent être adaptées. D'autre part, les acteurs de la société civile doivent avoir accès à la construction de capacité et aux financements afin de donner corps à leurs initiatives.

1.2 Objectif global

La promotion de la société civile syrienne en tant qu'acteur en faveur de la citoyenneté, du développement local et de la satisfaction des besoins élémentaires.

1.3 Objectifs spécifiques

- Soutenir la réforme du cadre réglementaire et de l'environnement opérationnel des organismes de la société civile.
- Renforcer la capacité des acteurs non publics grâce à des formations conçues sur mesure en fonction de leurs besoins.
- Soutenir les acteurs de la société civile syrienne au niveau de leurs actions en faveur de la réduction de la pauvreté, en faveur de la protection environnementale, des services élémentaires, des droits de l'homme et du développement des initiatives s'appuyant sur les collectivités.

1.4 Résultats attendus

- L'environnement législatif, administratif et fiscal des associations et des ONG syriennes favorise une plus grande implication de la société civile.
- Le ministère des Affaires sociales et du Travail a la capacité de soutenir le développement des associations et des ONG.
- Augmentation du nombre d'associations et d'ONG syriennes.
- Renforcement du dialogue entre le gouvernement et les acteurs non publics.
- Encouragement du partenariat entre les acteurs de la société civile au niveau national et régional.
- Formation destinée aux associations et aux ONG syriennes, notamment en matière de gestion et de conduite de projets.
- Financement et mise en œuvre de projets d'ONG syriennes et européennes dans les domaines de la réduction de la pauvreté ainsi que ceux des services élémentaires, des droits de l'homme, de la citoyenneté et des initiatives de développement s'appuyant sur les collectivités.

1.5 Indicateurs de performance

- Conclusion positive pour un plus grand nombre de demandes d'enregistrement d'associations et d'ONG.
- Augmentation du nombre et de la pertinence des réunions consultatives entre les ministères et les acteurs de la société civile.
- Nombre de projets, portés par des associations et des ONG, financés par la Commission européenne dans les domaines de la réduction de pauvreté ainsi que ceux des services élémentaires, des droits de l'homme, de la citoyenneté et des initiatives de développement s'appuyant sur les collectivités.

1.6 Description succincte du programme

Le programme doit développer des actions à trois niveaux: au niveau institutionnel, au niveau d'une plate-forme d'acteurs de la société civile et au niveau des acteurs de la société civile proprement dit.

Les bénéficiaires principaux doivent être les acteurs de la société civile tels que les associations et les ONG (liste non exhaustive). Plusieurs ministères du gouvernement syrien, notamment le ministère des Affaires sociales et du Travail, seront des partenaires clés de ce programme, dans la mesure où l'objectif de ce dernier est de favoriser le dialogue et les actions concertées entre l'État et les acteurs non publics. Le programme comporte notamment la mise en œuvre de formations relatives aux concepts des droits de l'homme et de la démocratisation ainsi que la sensibilisation des fonctionnaires concernés.

1.7 Conditions

Amélioration du cadre législatif pour les ONG.

1.8 Budget indicatif

2 M€.

VII. QUESTIONS TRANSVERSALES

Comme dans l'exercice de programmation précédent, il conviendra d'œuvrer pour la réduction des disparités entre les genres dans tous les programmes financés par la CE en accordant une attention spéciale aux besoins des femmes, afin de renforcer leur rôle dans la société. Bien que la position de la femme soit meilleure en Syrie que dans la plupart des pays de la région, des inégalités significatives continuent d'exister. La question du genre sera prise en compte dans l'application de tous les programmes du PIN.

La bonne gouvernance, le développement durable et la protection de l'environnement constituent également des questions transversales et doivent être prises en compte dans tous les programmes et projets de la CE.

Tableau des engagements

Sur le budget global de 80 M€, un versement de 18 M€ dépend de la signature de l'Accord d'association. Ce montant de 18 M€ est provisoirement affecté au Programme de développement du patrimoine culturel (10 M€), au Programme de soutien de l'Accord d'association (3 M€) et à la bonification de taux d'intérêt pour le secteur de l'eau (5 M€).

En outre, le programme de support à la mise en œuvre de l'accord d'association est bien sûr subordonné à la signature de l'accord lui-même et ne sera lancé qu'après signature de cet accord.

| PRIORITÉ STRATÉGIQUE/PROGRAMME | MONTANT INDICATIF (en M€) | ENGAGEMENT (en M€) | | % DU BUDGET |
|---|---------------------------|--------------------|-------------|-------------|
| | | 2005 | 2006 | |
| <u>Priorité I: Renforcement des institutions</u> | | | | |
| Soutien au Centre euro-syrien des entreprises | 15 | 15 | | 18,75 |
| Bonification de taux d'intérêt pour le secteur de l'eau | 5 | 5 | | 6,25 |
| <u>Priorité II: Modernisation industrielle</u> | | | | |
| Renforcement de la gestion de la qualité, des infrastructures de capacité | 12 | | 12 | 15,00 |
| <u>Priorité III: Développement des ressources humaines</u> | | | | |
| Amélioration du système d'enseignement supérieur | 10 | | 10 | 12,50 |
| Tempus | 5,5 | 2,5 | 3 | 6,875 |
| Programme de développement du patrimoine culturel | 10 | 10 | | 12,50 |
| <u>Priorité IV: Développement des échanges commerciaux</u> | | | | |
| Programme de soutien à l'Accord d'association | 20,5 | | 20,5 | 25,625 |
| <u>Priorité V: Société civile et droits de l'homme</u> | | | | |
| Programme de développement de la société civile | 2 | 2 | | 2,5 |
| <u>TOTAL</u> | 80 | 34,5 | 45,5 | 100 |

Indicators related to the Millennium Declaration

| Indicators | 1995 | 1999 | 2000 |
|---|-------------|-------------|-------------|
| 1. Proportion of population below \$1 per day | na | na | na |
| 2. Prevalence of child malnutrition (% of children under 5) | 12,9 | na | na |
| 3. Under-five mortality rate (per 1000) | 36,0 | 32,0 | 29,0 |
| 4. Net enrolment ratio in primary education | 91,4 | 92,4 | na |
| 5. Percentage of cohort reaching grade 5 | 93,5 | na | na |
| 6. Ratio of girls to boys in primary and secondary education | 86,5 | 87,6 | na |
| 7. Proportion of births attended by skilled health personnel | 77,0 | na | na |
| 8. Proportion of 1 year old children immunised against measles | 90,0 | 97,0 | na |
| 9. HIV adult prevalence rate (estimate) | na | 0,01 | na |
| 10. % of population with sustainable access to an improved water source | na | na | 80,0 |

Source: World Development Indicators database

Situation économique

Syria - Selected Economic Indicators, 1996-2003

| | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | prel. 2003 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|---------------|
| Real GDP growth (in %) | 9,8 | 5,0 | 6,8 | -3,6 | 0,6 | 3,4 | 3,2 | 2,0 |
| Unemployment rate (ILO definition) | --- | --- | 8,9 | 9,5 | 9,5 | 10,3 | --- | --- |
| CPI inflation (average, in %) | 8,9 | 1,9 | -1,0 | -3,7 | -3,8 | 3,0 | 0,8 | 3,5 |
| Broad money (end of year; % change) | 10,0 | 8,4 | 10,5 | 13,4 | 19,0 | 23,5 | 18,5 | 7,4 |
| Consolidated government balance (% of GDP) | -2,9 | -1,4 | -2,2 | -1,1 | -2,1 | 1,8 | -2,8 | -4,1 |
| Current account balance (% of GDP) | -0,4 | 1,9 | -0,3 | 0,6 | 5,6 | 6,2 | 7,0 | 3,9 |
| Official net international reserves (end of year) | | | | | | | | |
| In millions of US dollars | 1.709 | 1.624 | 1.860 | 2.213 | 2.776 | 3.462 | 4.221 | 4.813 |
| In months of imports of G&NFS | 3,4 | 3,8 | 4,6 | 5,1 | 6,2 | 7,0 | 8,0 | 9,4 |
| Public external debt (% of GDP) (end of year) | 22,7 | 21,9 | 23,8 | 24,4 | 20,8 | 18,7 | 18,3 | 17,4 |
| Debt service (in % of exports of GNFS) | 17,4 | 28,2 | 26,5 | 26,0 | 23,5 | 20,4 | 20,2 | 22,9 |
| Exchange rate (Syrian pound/EUR) (end of year) | --- | --- | 52,2 | 51,8 | 50,3 | 51,7 | 51,7 | --- |
| Real effective exchange rate (1994/95=100) | 107,1 | 111,4 | 109,3 | 109,0 | 109,6 | 113,3 | --- | --- |
| GDP per capita, in USD | 1.075 | 1.090 | 1.083 | 1.095 | 1.169 | 1.186 | 1.210 | 1.210 |

Source : National sources, WB, IMF, Global Insight, Datastream

**EC and Member States with cooperation with Syria - Planned disbursements for 2003
(€M)**

| SECTORS | EC | B | DK | D | EL | E | F | I | NL | A | FL | S | UK | Total |
|------------------|--------------|-------------|------------|-----------|-------------|-------------|-------------|--------------|-------------|-------------|----------|-------------|-------------|--------------|
| Education | 1,05 | | | | 0,14 | | 2,00 | 9,00 | | 0,60 | | | 0,44 | 13,23 |
| Health | 2,27 | | | | 0,89 | | 0,40 | 5,70 | | 0,15 | | | 0,04 | 9,45 |
| Water | 4,66 | | | | | | 0,30 | | 0,5 | | | | | 5,46 |
| Gov/Civil Soc | 2,40 | | | | 0,31 | | 0,30 | | | | | | 0,06 | 3,07 |
| Transport | 3,42 | | | | | | | | 0,4 | | | 0,05 | 0,01 | 3,88 |
| Communication | 4,42 | | | | | | | | | | | | | 4,42 |
| Energy | 8,37 | | | | | | | | | | | 0,20 | | 8,57 |
| Banking | | | | | | | 0,20 | | | | | | 0,03 | 0,23 |
| Agriculture | | 0,09 | 0,4 | | 0,06 | 0,37 | 0,10 | | | | | | 0,01 | 1,03 |
| Industry | | | | | | | | 5,30 | | | | | | 5,30 |
| Trade & Tourism | 1,49 | | | | | | 0,01 | | | | | | | 1,50 |
| Environment | | | | | | | 0,20 | 3,00 | | | | | 0,03 | 3,23 |
| Gender | | | | | | | | | | | | | 0,03 | 0,03 |
| Debt related Aid | | | | | | | | | | | | | | |
| Emergency | | | | | | | | | | | | | | |
| NGOs | | | | | | | | | | | | | 0,04 | 0,04 |
| Unspecified | | | | | | | 2,00 | 4,40 | 0,05 | | | | | 6,45 |
| Total | 28,08 | 0,09 | 0,4 | na | 1,40 | 0,37 | 5,51 | 27,40 | 0,95 | 0,75 | 0 | 0,25 | 0,69 | 65,89 |

Filename: syrie_nip05_06_fr.doc
Directory: H:\30 - EUROMED
Template: C:\Documents and Settings\kinsesh\Application
Data\Microsoft\Templates\Normal.dot
Title: Partenariat Euro-Med Programme Indicatif National Syrie
2005-2006
Subject: Partenariat Euro-Med Programme Indicatif National Syrie
2005-2006
Author: European Commission
Keywords: Partenariat Euro-Med Programme Indicatif National Syrie
2005-2006;
Comments:
Creation Date: 29/06/2004 9:34 AM
Change Number: 2
Last Saved On: 29/06/2004 9:34 AM
Last Saved By: kinsella
Total Editing Time: 1 Minute
Last Printed On: 29/06/2004 11:19 AM
As of Last Complete Printing
Number of Pages: 31
Number of Words: 11.146 (approx.)
Number of Characters: 63.536 (approx.)